Six conseils pour éviter d’être victimes de phishing

Six conseils pour éviter d’être victimes de phishing

Le phishing (e-mails frauduleux se faisant passer pour des marques de commerce ou de service avec l'intention de tromper le destinataire) est l'une des attaques les plus anciennes, mais aussi des plus rentable pour les cybercriminels.

Sur la base de « plus des gens le reçoivent, meilleure est la probabilité que quelqu'un tombe dans le piège » ces campagnes frauduleuses dont le seul but est le vol de données personnelles et financières, ont beaucoup évolué dans les dernières années. Et, en plus, **au cours du premier trimestre de 2016 les cas de spam avec des pièces jointes malveillantes, ils n'ont pas cessé d'augmenter**.
Il y a quelques années, il était facile de distinguer ces e-mails entrant dans la boîte de réception car ils avaient des fautes d'orthographe, des conceptions plutôt anciens… qui nous fassent au moins nous méfier. D'autres viennent directement comme spam, ou comme un courrier indésirable. Mais maintenant, **ils ont évolué**. Bon nombre de ces campagnes utilisent des courriels parfaitement conçus: avec le logo, les couleurs et l'apparence de la marque qui sont en train de supplanter.

Mais le fait que, heureusement, ils ne donnent pas des coups au dictionnaire, signifie que ces emails sont beaucoup plus difficiles à détecter comme frauduleux. Cependant, **il y a un certain nombre de précautions que nous pouvons prendre pour éviter de devenir une victime de ces e-mails malveillants.** Check Point propose ces conseils que nous devons mettre en pratique pour les détecter au début, ou presque:
1. **Surveillez les e-mails qui viennent de marques célèbres.** Le site OpenPhish rassemble les marques les plus utilisées par les cybercriminels pour mener à bien leurs attaques de phishing. **Parmi eux, Apple, Google et Paypal figurent dans le top dix des plus touchés par ce type de campagne**. Les raisons sont évidentes: ils sont extrêmement populaires, il est donc plus susceptible de réussir à usurper l'identité des victimes potentielles.
2. **Vérifiez l'expéditeur du message. Les emails officiels sont toujours envoyés avec le domaine de la marque, par exemple @paypal.com.** Les cybercriminels peuvent mettre le nom de marque, mais ils ne peuvent jamais utiliser le domaine réel.
3. **Fautes d'orthographe.** Nous venons de dire que les cybercriminelles ont beaucoup amélioré en ce sens mais **ils restent toujours quelques erreurs de basse**, souvent en raison de mauvaises traductions.
4. **Hyperliens.** Les liens qui sont envoyés par le biais de ces e-mails sont clairement frauduleux. Une fois que vous y accédez normalement **ils conduisent à des formes où ils volent les données**. Donc, lorsque vous accédez à un site Web qui n'a pas le protocole HTTPS, vous devenez une victime.
5. « **Cher utilisateur** ». Il faut tenir en compte que **les entreprises traitent leurs clients par leur nom et prénom** mais les cybercriminels envoient des e-mails en masse, impersonnelles.
6. **Urgence.** Dans de nombreux e-mails de ce type, **il y a généralement un sentiment d'urgence pour donner nos données personnelles**: le compte est fermé, vous perdrez de l'argent, votre colis sera envoyé sont des exemples.
7. **Attention aux pièces jointes.** Des entreprises n'envoient jamais des pièces jointes dans leurs e-mails. **Évitez d'ouvrir ces documents**, sauf si vous êtes très sûr de l'expéditeur.

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Six conseils pour éviter d’être victimes de phishing – Globb Security FR

Victime de piratage ? Les bons réflexes à avoir

Sur Internet, nul n'est à l'abri d'une action malveillante ou de messages non sollicités. Les éléments suivants vous aideront à avoir les bons réflexes.

VOUS ETES UN PARTICULIER, TPE/PME OU UNE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Désormais, vous pouvez contacter le dispositif d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance : cybermalveillance.gouv.fr Cette plateforme est le résultat d'un programme gouvernemental assumant un rôle de sensibilisation, de prévention et de soutien en matière de sécurité du numérique auprès de la population française. Vous êtes un particulier, une entreprise ou une collectivité territoriale et vous pensez être victime d'un acte de cybermalveillance ?

La plateforme en ligne du dispositif est là pour vous mettre en relation avec les spécialistes et organismes compétents proches de chez vous ; : cybermalveillance.gouv.fr

Pour information, Nous sommes inscrits au programme cybermalveillance.gouv.fr

Ce dispositif est animé par le groupement d'intérêt public (GIP) Action contre la cybermalveillance (ACYMA) et porté par une démarche interministérielle.

VOUS SOUHAITEZ PORTER PLAINTE ?

Rapprochez du commissariat ou de la brigade de Gendarmerie les plus proches du lieu de l'infraction. Facilitez le travail de l'agent de Police ou de Gendarmerie auprès de qui vous déposerez plainte.

- **Victime de VIRUS – CRYPTOVIRUS – LOGICIEL ESPION** : Portez plainte pour l'infraction suivante : Atteintes aux Systèmes de Traitement Automatisé de Données (S.T.A.D.) sanctionnées par les articles L.323-1 et suivants du Code pénal ;
- **UTILISATION ILLICITE DE VOS DONNÉES PERSONNELLES** : Vous devez saisir la CNIL sur les motifs d'atteintes aux droits de la personne liés aux fichiers ou traitement informatiques (art. 226-16 à 226-24 du Code pénal / Loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et liberté » modifiée par la loi 2004-801 du 6 aout 2004) ;
- **USURPATION D'IDENTITÉ** : Portez plainte sur ce motif en apportant les preuves (captures d'écran, e-mails, mieux encore un constat d'huissier) ;
- **MENACES** : Déposez plainte sur le motif d'atteintes aux personnes en apportant toutes les preuves (les témoignages ou attestations sont très souvent insuffisants) ;
- **PHISHING / FAUSSE LOTERIE / UTILISATON FRAUDULEUSE DE CB** : Déposez plainte pour Escroquerie ; Une plateforme téléphonique spécialisée existe : « Info-escroqueries » : 0811 02 02 17
- **ATTEINTE AUX MINEURS** : Déposez plainte sur le fondement de l'article 227-23 du Code pénal ;

QUE DEVIENDRA MA PLAINTE EN CAS D'ATTAQUE POUR RANSOMWARE (CRYPTO-VIRUS) ?

Depuis la loi du 03 juin 2016, la section F1 spécialisée cyber du parquet de Paris jouit d'une compétence nationale concurrente. Une circulaire du Ministère de la Justice du 10 mai 2017 ordonne aux parquets locaux de se dessaisir systématiquement au profit du parquet de Paris en cas de plainte pour ransomware.

La politique du parquet de Paris est de systématiquement saisir:

– la DCPJ (OCLCTIC) pour les victimes en zone police

– la DGGN (SCRC/C3N) pour les victimes en zone gendarmerie

En bref:

-la plainte peut être déposée n'importe où, mais prioritairement auprès de l'unité de police/gendarmerie territorialement compétente et avec laquelle la victime a l'habitude de traiter pour tout type d'infraction

– une fois déposée, la plainte sera transmise par l'unité de police/gendarmerie au parquet local, qui la transmettra immédiatement au parquet de Paris, qui saisira pour enquête la DCPJ (OCLCTIC) ou la DGGN (SCRC/C3N) en fonction de la zone de la victime

NB: La mission de la DCPJ (OCLCTIC) et de la DGGN (SCRC/C3N) est de conduire les enquêtes judiciaires pour identifier et interpeller les auteurs. Notre mission n'est en aucun cas de faire de la remédiation et de la gestion de crise SSI. Cette mission de remédiation / gestion de crise SSI est de la compétence:

– pour les OIV (opérateurs d'infrastructures vitales) et les administrations: ANSSI

– pour les entreprises non OIV: de leur propre compétence (elles peuvent faire appel à des prestataires privés en SSI)

VOUS RECEVEZ DES MESSAGES NON SOLLICITÉS ?

Utilisez Signal-Spam

VOUS SOUHAITEZ SIGNALER UN CONTENU ILLICITE ?

Utilisez le portail officiel de signalements de contenus illicites

VOUS AVEZ DES SOUPÇON D'ATTAQUE INFORMATIQUE ?

Consultez la note d'information *Les bons réflexes en cas d'intrusion sur un système d'information* sur le site du CERT-FR

La Police et la Gendarmerie nationale ont toutes deux mis en place un réseau territorial d'enquêteurs spécialisés en cybercriminalité répartis par zones de compétence. Les Investigateurs en CyberCriminalité (ICC/Police) et les N-TECH (Gendarmerie) sont présents dans les services territoriaux de vos régions.

Si vous êtes victime d'infractions mentionnées ci-dessus, vous pouvez directement déposer plainte auprès de leurs services ou bien adresser un courrier au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance compétent.

Pour information, en fonction du type d'infraction, des services sont spécialisés dans le traitement judiciaire de la cybercriminalité :

SOUS-DIRECTION DE LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ (SDLC)

Service interministériel qui dépend de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ)

Cette Sous-Direction reprend les missions traditionnelles de l'Office Central de Lutte contre la Criminalité Liée aux Technologies de l'Information et de la Communication (OCLCTIC) auxquelles doit être ajoutée une plateforme de signalement et d'orientation technique et judiciaire.

Infractions traitées : piratages, fraudes aux moyens de paiement, téléphonie et escroqueries sur Internet.

Contact :

SDLC/OCLCTIC

101, rue des 3 Fontanots

92 000 Nanterre

Site Internet

Services de signalements en ligne de contenus illégaux sur l'Internet

Plateforme téléphonique « Info-escroqueries » : 0811 02 02 17

BRIGADE D'ENQUÊTE SUR LES FRAUDES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (BEFTI)

Paris et petite couronne – Particuliers & PME

La BEFTI dépend de la Direction Régionale de la Police Judiciaire de Paris (DRPJ-PARIS).

Composée de groupes d'enquêtes spécialisés et d'un centre d'assistances techniques, cette brigade est compétente pour les investigations relatives aux actes de piratage sur Paris et ses trois départements limitrophes (92, 93 et 94).

Contact :

BEFTI

122-126 rue du Château des Rentiers

75 013 Paris

Site Internet

CENTRE DE LUTTE CONTRE LES CRIMINALITÉS NUMÉRIQUES (C3N) DU SERVICE CENTRAL DU RENSEIGNEMENT CRIMINEL (SCRC) DE LA GENDARMERIE NATIONALE

France – Particuliers & organismes

Ce centre dépend du Pôle judiciaire de la Gendarmerie nationale.

Service à compétence judiciaire nationale, il regroupe l'ensemble des unités du PJGN qui traitent directement de questions (formation, veille et recherche, investigation, expertise) en rapport avec la criminalité et les analyses numériques (Département Informatique-Electronique de l'IRCGN). Il assure également l'animation et la coordination au niveau national de l'ensemble des enquêtes menées par le réseau gendarmerie des enquêteurs numériques.

Domaine de compétence: atteintes aux STAD, infractions visant les personnes et les biens.

Contact :

SCRC/C3N

5, Boulevard de l'Hautil – TSA 36810

95037 CERGY PONTOISE CEDEX

contact : cyber[at]gendarmerie.interieur.gouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (DGSI)

France – État, secteurs protégés, OIV

La DGSI dépend du Ministère de l'Intérieur.

Créée en mai 2014 à la suite de la DCRI (Direction Centrale du Renseignement Intérieur), cette direction générale en poursuit les missions de protection des intérêts fondamentaux de la Nation.

Infractions traitées : actes de piratage ciblant les réseaux d'État, les établissements composés de Zones à Régime Restrictif et les Opérateurs d'Importance Vitale.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)

Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *En cas d’incident | Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information*

Place de ciné pas chère : une faille pour Gaumont Pathé ? | Denis JACOPINI

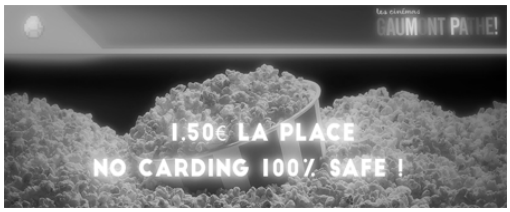

Place de ciné pas chère : une faille pour Gaumont Pathé ?

Place de ciné pas chère ? Bluff, escroquerie ou piratage informatique ? Une boutique du black market francophone propose de payer ses places de cinéma 5 fois moins chères que le prix initial. Une possibilité pirate qui ne viserait que les cinémas Pathé Gaumont !

Les amateurs de cinémas ne me contrediront pas, le cinéma est devenu un petit luxe loin d'être négligeable dans un budget. Même si des cartes de réductions existent, cela fait rarement la sortie cinéma (deux adultes, deux enfants) à moins de 50€ (si on rajoute quelques friandises), et à la condition ou la séance n'est pas en 3D, ce qui fait gonfler la note. Bref, tout le monde n'a pas la chance d'aller au cinéma deux fois par semaine. Bilan, ce qui est mon cas, les cartes de réduction sont un bon moyen d'assouvir son plaisir de salle obscure. D'autres internautes, beaucoup plus malhonnêtes, n'hésitent pas à revendre des entrées à un prix défiant toutes concurrences.

Place de ciné pas chère ?

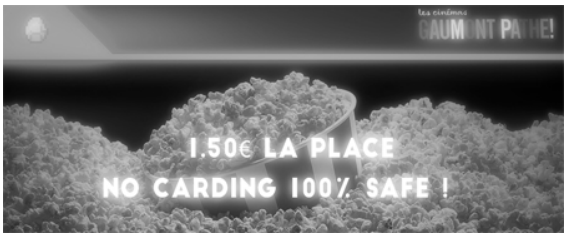

Dans une boutique du black market francophone, je suis tombé sur une publicité annonçant proposer des places de cinéma à 1,5€/2€. Des places ne pouvant être utilisées que dans les cinémas Gaumont Pathé! Le président des cinémas Pathé, Jérôme Seydoux et Nicolas Seydoux, président de Gaumont (Grand Père et Oncle respectifs de la dernière James Bond Girl, Léa Seydoux) auraient-ils décidé de faire des réductions aussi inattendues qu'impossibles ? Malheureusement pour les cinéphiles, ce n'est pas le cas.Il semble que le vendeur derrière cette proposition alléchante de Place de ciné pas chère a trouvé une méthode pour escroquer l'entreprise. « ***J'ai des places de cinéma gratuites et illimitées valables dans tous les Pathé de France,*** indique ce commerçant. ***Ces places ne sont pas cardées*** [comprenez acquises avec des données bancaires piratées, NDR], ***juste ma tête***« . Le vendeur indique ne pas vouloir donner plus d'informations sur sa méthode. Une technique qu'il utiliserait depuis deux ans « ***pour moi et mes amis et qu'il n'est jamais rien arrivé***« . D'après ce que j'ai pu constater, le pirate semble être capable de générer des codes « invitation ». Le pirate a même créé un shop (boutique automatisée) qui permet d'acquérir autant de place que le black marketeur est capable de générer contre la somme demandée. Paiement en bitcoins… [Lire la suite]

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *ZATAZ Place de ciné pas chère : une faille pour Gaumont Pathé ? – ZATAZ*

Cyberarnaques S’informer pour mieux se protéger – Denis Jacopini, Marie Nocenti | fnac

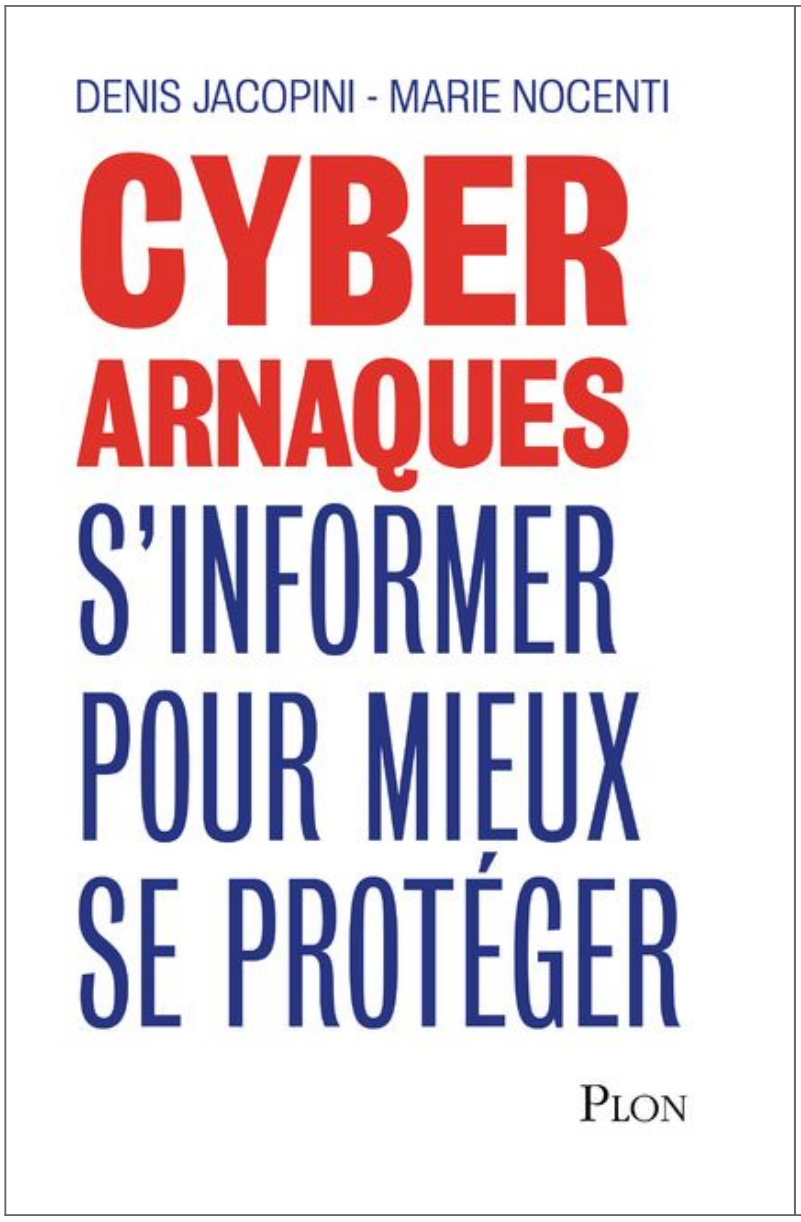

Cyberarnaques S’informer pour mieux se protéger

Internet et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien, pour le meilleur mais aussi pour le pire… Qui n'a jamais reçu de propositions commerciales pour de célèbres marques de luxe à prix cassés, un email d'appel au secours d'un ami en vacances à l'autre bout du monde ayant besoin d'argent ou un mot des impôts informant qu'une somme substantielle reste à rembourser contre la communication de coordonnées bancaires ? La Toile est devenue en quelques années le champ d'action privilégié d'escrocs en tout genre à l'affût de notre manque de vigilance. Leur force ? Notre ignorance des dangers du Net et notre « naïveté » face aux offres trop alléchantes qui nous assaillent.

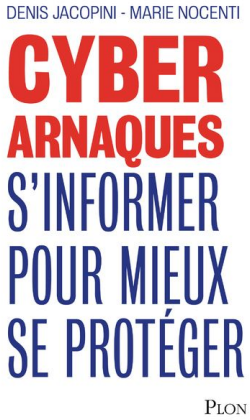

Plutôt qu'un inventaire, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, a choisi de vous faire partager le quotidien de victimes d'Internet en se fondant sur des faits vécus, présentés sous forme de saynètes qui vous feront vivre ces arnaques en temps réel. Il donne ensuite de précieux conseils permettant de s'en prémunir. Si vous êtes confronté un jour à des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous en protéger et en éviterez les conséquences parfois dramatiques… et coûteuses.
Un livre indispensable pour « surfer » en toute tranquillité !
Denis Jacopini est expert judiciaire en informatique, diplômé en cybercriminalité et en droit, sécurité de l'information et informatique légale à l'université de droit et science politique de Montpellier.
Témoin depuis plus de vingt ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus soigneusement élaborées, il apprend aux professionnels à se protéger des pirates informatiques.
Marie Nocenti est romancière.
Commandez CYBERARNAQUES sur le site de la FNAC (disponible à partir du 29/03/2018)

LE NET EXPERT
• ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX ⇒ MISE EN CONFORMITÉ)
- **ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ**
- **CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES**
- **IDENTIFICATION DES RISQUES**
- **ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)**
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
- **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
• FORMATIONS / SENSIBILISATION :
- **CYBERCRIMINALITÉ**
- **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
- AU **RGPD**
- À LA **FONCTION DE DPO**
• RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
- ORDINATEURS (**Photos / E-mails / Fichiers**)
- TÉLÉPHONES (récupération de **Photos / SMS**)
- SYSTÈMES NUMÉRIQUES
• EXPERTISES & **AUDITS** (certifié ISO 27005)
- TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
- **SÉCURITÉ** INFORMATIQUE
- SYSTÈMES DE **VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous
Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Cyberarnaques S'informer pour mieux se protéger – broché – Denis Jacopini, MARIE NOCENTI – Achat Livre – Achat & prix | fnac*

Victime du ransomware Petya ? Décryptez gratuitement les fichiers | Denis JACOPINI

Victime du ransomware Petya ? Décryptez gratuitement les fichiers

---

Il est possible de récupérer gratuitement ses fichiers après une infection par le ransomware Petya. Pas forcément simple à mettre en œuvre, une méthode a vu le jour.

Petya bloque totalement l'ordinateur. Pour cela, il écrase le Master Boot Record du disque dur et chiffre la Master File Table sur les partitions NTFS (système de fichiers de Windows). Cette MFT contient les informations sur tous les fichiers et leur répartition.
La procédure malveillante laisse croire à une vérification du disque dur après un plantage et un redémarrage. La victime aura au final droit à une tête de mort en caractères ASCII et une demande de rançon (0,9 bitcoin) pour espérer récupérer ses fichiers et déchiffrer le disque dur prétendument chiffré avec un algorithme dit de niveau militaire.
Un bon samaritain (@leostone) a mis en ligne un outil pour se dépêtrer de Petya (https://petya-pay-no-ransom-mirror1.herokuapp.com) sans devoir payer une rançon. La procédure nécessite de récupérer des données d'un disque dur affecté pour obtenir une clé de déchiffrement promise en quelques secondes. Manifestement, il était simplement question d'un encodage en Base64.
Pour BleepingComputer.com, l'expert en sécurité informatique Lawrence Abrams a confirmé la validité de l'outil. Chercheur en sécurité chez Emisoft, Fabian Wosar a de son côté développé un outil Petya Sector Extractor (http://download.bleepingcomputer.com/fabian-wosar/PetyaExtractor.zip) permettant d'extraire facilement les données à fournir à l'outil de Leostone.
Bien évidemment, le disque dur infecté doit être connecté à un autre ordinateur afin de pouvoir y accéder (extraire les données pour l'outil de Leostone). Une fois la clé de déchiffrement obtenue, il est à replacer dans l'ordinateur d'origine et il faudra saisir la clé sur l'écran affiché par Petya.
L'existence de cette faille pour se débarrasser de Petya sans payer de rançon sera nécessairement portée à la connaissance de l'auteur du ransomware. Le code du nuisible pourrait dès lors être prochainement modifié en fonction.

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Petya : une échappatoire contre le ransomware agressif*

Cyber-Sécurité : des menaces de plus en plus présentes, mais des collaborateurs pas assez formés | Le Net Expert Informatique

	La Cyber-Sécurité de plus en plus menacante, mais des collaborateurs pas assez formés

Les entreprises ont encore trop souvent tendance à sous-estimer le #risque lié au manque de formation de leurs équipes (hors services informatiques) à la cybersécurité. La preuve…

Une enquête réalisée par Intel Security montre que si les collaborateurs de la DSI restent les plus #exposés aux cyberattaques (26 % au niveau européen contre 33 % en France, ce taux étant le plus élevé), les équipes commerciales et les managers (top et middle management) le sont aujourd'hui de plus en plus. En France, 18 % des commerciaux, 17 % du middle management et 14 % des dirigeants sont des #cibles potentielles. Viennent ensuite les personnels d'accueil (5 % en France, taux identique à la moyenne européenne), et le service client (seulement 7 % en France, contre 15 % au niveau européen).
Or ces types de personnel restent tous #mal formés à la sécurité informatique. Le risque est particulièrement fort au niveau des équipes commerciales avec 78 % de professionnels non formés et 75 % des personnels d'accueil. Ces taux descendent un peu pour le top management (65 % de non formés) et pour les équipes du service client (68 %). Côté middle management, la moitié est formée (51 % en France, 46 % au niveau européen).
L'enquête souligne également qu'au-delà des attaques ciblant les personnes non averties via leurs navigateurs avec des liens corrompus, les #attaques de réseaux, les #attaques furtives, les #techniques évasives et les #attaques SSL constituent une menace croissante pour les entreprises. On en recense plus de 83 millions par trimestre. Pour les contrer, les professionnels informatiques français réévaluent la stratégie de sécurité en moyenne tous les huit mois, en ligne avec les pratiques des autres pays européens sondés. 21 % mettent par ailleurs à jour leur système de sécurité moins d'une fois par an (contre 30 % en moyenne au niveau européen). Et 72 % d'entre eux (et 74 % en moyenne en Europe) sont persuadés que leur système de sécurité pourra contrer ces nouvelles générations de cyberattaques.
Or, ils se trompent. Les #attaques DDoS par exemple. Conçues pour créer une panne de réseau et permettre aux hackers de détourner l'attention de l'entreprise, tandis qu'ils se faufilent dans son système et volent des données, elles ne sont pas vraiment prises au sérieux (malgré leur augmentation +165% et leur dangerosité), puisque seuls 20 % des professionnels informatiques français estiment qu'elles constituent la principale menace pour le réseau de leur entreprise.
Au final, il existe un profond décalage entre l'évolution des attaques et la perception qu'en ont les entreprises qui ne peuvent plus négliger la formation de leurs équipes non IT.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.itchannel.info/index.php/articles/157059/cyber-securite-menaces-plus-plus-presentes-mais-collaborateurs-pas-formes.html

---

La cybercriminalité, un vrai risque pour les chefs

d’entreprises | Denis JACOPINI

La cybercriminalité, un vrai risque pour les chefs d’entreprises

Alors que le numérique fait désormais partie intégrante de nos vies personnelles et professionnelles, la sécurité est trop rarement prise en compte dans nos usages.
Les nouvelles technologies, omniprésentes, sont pourtant porteuses de nouveaux risques pesant lourdement sur les entreprises.

Par exemple, les données les plus sensibles (fichiers clients, contrats, projets en cours…) peuvent être dérobées par des attaquants informatiques ou récupérées en cas de perte ou vol d'un ordiphone (smartphone), d'une tablette, d'un ordinateur portable.La sécurité informatique est aussi une priorité pour la bonne marche des systèmes industriels (création et fourniture d'électricité, distribution d'eau…). Une attaque informatique sur un système de commande industriel peut causer la perte de contrôle, l'arrêt ou la dégradation des installations.
Ces incidents s'accompagnent souvent de sévères répercussions en termes de sécurité, de pertes économiques et financières et de dégradation de l'image de l'entreprise.
Ces dangers peuvent néanmoins être fortement réduits par un ensemble de bonnes pratiques, peu coûteuses et faciles à mettre en oeuvre dans l'entreprise.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : Denis JACOPINI

Comment se protéger du virus Dridex contenu dans les e-mails piégés | Denis JACOPINI

Comment se protéger du virus Dridex contenu dans les e-mails piégés

Après un mois d'interruption seulement, l'un des logiciels malveillants les plus virulents de 2015 fait son retour en France : plusieurs vagues d'envois massifs de courriels contenant le virus Dridex ont été constatées ces derniers jours. Ce malware de type « cheval de Troie » s'installe sur les ordinateurs Windows par le biais de pièces jointes piégées, dans le but de voler des coordonnées bancaires.

D'où vient ce virus ?

Identifié dès juillet 2014 et repéré dans au moins 26 pays, Dridex n'a jamais vraiment disparu. Pourtant, fin août, une opération internationale coordonnée par le FBI et Europol (E3C), les agences de sécurité américaine et européenne, aboutissait à l'arrestation du Moldave Andreï Ghinkul, dit « Smilex », principal administrateur du virus. Les envois des courriels non-sollicités avaient été stoppés presque totalement le 2 septembre.

Mais le soulagement a été de courte durée : le 1er octobre, Palo Alto Networks détecte une nouvelle activité de Dridex au Royaume-Uni, puis le 14 octobre, c'est au tour de l'éditeur d'antivirus Avira d'émettre des doutes sur l'arrêt réel du botnet (réseau de serveurs et programmes destinés à propager le virus). Ce dernier paraît en effet toujours actif, selon Ayoub Faouzi, l'un des experts d'Avira.

Et effectivement, en France, le CERT-FR avertit le 23 octobre qu'une soixantaine de vagues d'envois massifs d'e-mails piégés visant la France ont eu lieu en moins de quinze jours.

Une nouvelle technique d'assemblage du code dite « just-in-time » (ou à la volée) permet aux pirates d'éviter les détections, mais aussi d'adapter plus rapidement le malware – une technique utilisée par d'autres logiciels malveillants comme GameOver Zeus.

Comment fonctionne t-il ?

Le mail reçu se présente de façon anodine : la plupart du temps, une relance de facture, incluant une pièce jointe au format. doc de Microsoft Office. À l'heure actuelle, peu d'antivirus détectent la nouvelle variante de ce logiciel (qui est signé avec un certificat officiel paraissant émaner de l'entreprise de sécurité Comodo), et la plupart ne suppriment donc pas la pièce jointe.

Si le destinataire tente d'ouvrir le document Word joint, une page vierge va s'afficher, mais le logiciel de Microsoft va tout de même demander à l'utilisateur s'il veut activer les macros (permettant d'interpréter les codes éventuellement contenus dans les documents Office). Une réponse positive active le virus et va lancer le téléchargement discret d'un premier code malicieux.

D'autres fichiers sont ensuite téléchargés afin d'installer divers programmes-espions. Il ne reste plus au pirate qu'à décider quand et quel programme utiliser et installer pour récupérer les données personnelles et bancaires puis effectuer des opérations frauduleuses.

A quoi ressemblent ces e-mails piégés ?

Les premières vagues de mails, le plus souvent intitulés « Relance Facture urgent » ou de « AR CDE + Facture Proforma », ont touché des messageries personnelles ou d'entreprises dès le mois de juin. Ecrits dans un français très correct et sans fautes d'orthographe, ces textes courts, et suffisamment sibyllins pour inquiéter ceux qui les reçoivent, ont déjà fait l'objet d'une première alerte officielle émanant du CERT-FR, le Centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques. La nouvelle vague de mails reçus ces deux dernières semaines sont du même tonneau.

Exemples :

« Objet : PIXOLUTIONS – FACTURE N°03480830-260615

Bonsoir,

Veuillez trouver en pièce jointe la facture n°03480830-260615 correspondant à la réalisation et pose du logo végétalisé à Perpignan. Vous en souhaitant bonne réception, bien cordialement, ».

« Objet : DUPLICATA FAC N°87878241

Salut,

Il parait que tu recherches la facture avec les Rimauresq Rosé et Blanc ? La voici en pièce jointe. Veux-tu que je te la remette au courrier également ? »

« Objet : Comptabilité de PACAR : facture n° 94352132 du 26/10 de 439,99 euros

Bonjour,

Pouvez-vous nous envoyer un chèque de 439,99 euros en paiement de la facture n° 94352132 dont vous trouverez la copie ci-jointe. En vous remerciant, Bien cordialement, »

Comment s'en protéger ?

En plus d'un antivirus à jour, il est recommandé d'observer une grande vigilance à la réception de tout message contenant une pièce jointe, et ce quel que soit son format (.doc, .odt, .xls, .pdf, etc.).

Si le courriel semble émaner d'un organisme officiel (administrations, banques, boutiques en ligne, etc.), il est préférable de tenter de les contacter soit par téléphone, soit par mail pour vérifier l'objet de la correspondance et la légitimité de l'envoi.

Enfin, l'étape de sécurité optimale consiste à désactiver l'exécution automatique des macros dans les suites bureautiques de type Microsoft Office (aller dans Fichiers/Options/Centre de gestion de la confidentialité/Paramètre du Centre de gestion de la confidentialité/Paramètres des macros/Désactiver toutes les macros avec notifications).

Comment vérifier sa présence et s'en débarrasser ?

La société française de sécurité Lexsi propose un simple outil de détection permettant tout à la fois de vérifier sa présence sur un ordinateur puis de l'éradiquer complètement. Il est également possible, comme l'explique Lexsi, de nettoyer manuellement son ordinateur.

Téléchargez l'outil sur :
https://www.lexsi.com/securityhub/campagne-dridex-outils-de-detection-et-desinfection/

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté, consultant et formateur en sécurité informatique, en mise en conformité de vos déclarations à la CNIL et en cybercriminalité.

Nos domaines de compétence :

• **Expertises et avis techniques** en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet… ;

• **Consultant** en sécurité informatique, cybercriminalité, en accompagnement aux mises en conformité et déclarations à la CNIL ;

• **Formateur et chargé de cours** en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL et accompagnement de Correspondant Informatique et Libertés.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.lemonde.fr/pixels/article/2015/10/29/e-mails-pieges-nouvelle-alerte-au-virus-dridex-en-france_4799355_4408996.html

Les petites entreprises aussi victimes de cybercriminalité | Denis JACOPINI

	Les petites entreprises aussi victimes de cybercriminalité

Vols de données clients, piratage de propriété intellectuelle… les cyberattaques sont légion, mais les petites entreprises se croient souvent peu concernées. A tort. Pour se protéger de ces actes malveillants, une bonne « hygiène numérique » simple à mettre en place s'avère nécessaire.

« Dirigeant d'une petite entreprise, vous pensez n'avoir jamais été victime d'une cyberattaque ? Soit vous ne l'avez pas détectée, soit vous n'intéressez plus personne et il faudrait penser à changer de métier ! « .
Cette boutade, destinée à faire prendre conscience aux patrons de PME des risques qu'ils encourent face aux hackers en tout genre, émane du contre-amiral Dominique Riban, directeur général adjoint de l'Anssi, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.
Il faut dire que pour une PME, détecter ne serait-ce que les incidents de sécurité, autrement dit le fait qu'un pirate essaie de s'introduire dans le système sans y parvenir, s'avère bien compliqué. Idem pour les attaques. Certes, des comportements bizarres de l'ordinateur peuvent attirer l'attention, comme son ralentissement, des connexions qui s'effectuent toutes seules, la flèche de la souris qui se ballade… Mais les » méchants » savent surtout se faire discrets. Et il s'agit d'un sujet très – trop – technique, lorsqu'on ne possède pas un collaborateur spécialisé à plein temps pour s'en préoccuper…

Peu de PME portent plainte
Difficile d'avoir des chiffres fiables sur la réalité de la cybercriminalité subie par les PME. Pour une raison simple: peu portent plainte, lorsqu'elles en sont victimes. Pourquoi risquer la mauvaise publicité ? Retrouver l'auteur de l'infraction s'avère de toute façon souvent mission impossible, admet Jean-Louis Di Giovanni, associé PwC du département Litiges et Investigations auteur d'une enquête sur les fraudes en entreprises* : » On peut remonter sa trace, mais quand l'adresse IP provient d'un cybercafé aux alentours de la gare de l'Est, comment voulez-vous mettre la main dessus ? « . Devenir cybercriminel est en tout cas à la portée de tous. » Aujourd'hui, pour une centaine d'euros, vous disposez d'une solution pour attaquer le système d'information de votre concurrent, ou, pour trois fois moins cher, son smartphone « , indique Dominique Riban.

Une menace à plusieurs visages
Fomentée par de malveillants collaborateurs, actuels ou anciens, ou bien perpétrée par des hackers externes, la cybercriminalité s'avère multi-formes. Les attaques ciblées, qui visent à voler un savoir-faire particulier ou des données sensibles (secrets de fabrication, brevets, plans industriels, fichiers clients…), côtoient des attaques que Philippe Humeau, directeur général de NBS System, spécialisée dans l'hébergement de haute sécurité et les tests d'intrusion, nomme d' » opportunistes » : » Il suffit que l'entreprise ait un bout de son système connecté sur le net, qu'elle laisse traîner un mot de passe par défaut, et ça y est, elle est vulnérable. Il faut savoir qu'une adresse IP est scannée vingt fois par jour, explique-t-il. Une vraie industrie, que ces scanners qui recherchent des données relatives à des cartes bleues ou à des » identités « , autrement dit à des informations sur les personnes (celles que l'entreprise doit signaler détenir à la Cnil, ndlr). Aux commandes, des pirates qui effectuent de la récupération massive de données de ce type, puis les revendent au détail à d'autres pirates. » Car elles ont de la valeur. Des données bancaires se revendent dix dollars. Une « identité », entre 5 et 15 dollars. » Une filière aussi organisée que le recel de bijoux « , confirme Dominique Riban.

Des piégeurs pros
Parfois, les cybercriminels entrent carrément en contact avec l'entreprise. Leur inventivité sans faille leur permet de s'engouffrer dans toute nouvelle brèche. Dernier coup à la mode, la » fraude Sepa « . Les entreprises ont, rappelons-le, jusqu'au 31 juillet 2014 maximum, pour opérer leur migration afin d'être conforme à ces nouvelles normes de paiement européennes. Une aubaine, pour les fraudeurs.

Jean-Louis Di Giovanni détaille le processus : » Quelques jours auparavant, ils envoient un mail à la société, pour l'avertir qu'ils vont la contacter par téléphone afin de procéder à des essais. Le mail semble officiel évidemment. On y trouve le numéro du fraudeur, et, comble du raffinement, si l'on appelle, on tombera sur la petite musique d'attente officielle de la banque. Le jour J, ils téléphonent donc à l'entreprise, et demandent à leur interlocuteur de télécharger un programme… qui sert en réalité à prendre la main sur son ordinateur. Le fraudeur voit sur l'écran toutes les informations qu'aurait normalement la banque, et cela le rend ainsi crédible pour passer un ordre, du type : allez sur le compte x sur lequel vous disposez de 2,5 millions d'euros et faites un virement vers ce numéro de compte étranger. » Nombreuses ont été les entreprises à s'exécuter. 48 h plus tard – le délai maximum pour faire bloquer in extremis le virement – c'est trop tard !

80 % de risques évités avec des mesures simples
Des mesures de protection sont aujourd'hui nécessaires. Contrairement aux idées reçues, le recours à des solutions » technologiques » ne constituerait pas forcément la meilleure arme de défense contre les hackers. » Il est surtout important de sensibiliser ses collaborateurs aux bonnes pratiques « , assure Philippe Trouchaud, associé PwC, spécialiste de la cybersécurité.

L'Anssi publie sur son site un mode d'emploi pour éviter les incidents. Il s'agit d'une quarantaine de » règles d'hygiène « , concernant la sécurité des messageries, du poste de travail, des imprimantes etc. Une quinzaine sont applicables par les petites entreprises. » 80 % des attaques n'auraient pas lieu si ces recommandations étaient respectées « , assure Dominique Riban. Parmi elles, des gestes simples… mais trop souvent négligés. Une évidence, par exemple, de toujours utiliser des mots de passe solides? » 70 % d'entre eux sont faibles, se désole Philippe Humeau. Cette négligence généralisée cause énormément de désastres. Sans compter que les gens utilisent les mêmes partout. »

En plus du choix de mot de passe costauds, les experts font trois recommandations essentielles :

1. Des mises à jour régulières
Se doter d'au moins deux anti-virus et les remettre à jour. » Même si un antivirus n'a jamais été la panacée « , concède le contre-amiral Riban. Même nécessité de remise à jour pour tous ses logiciels. » Si les éditeurs font évoluer leurs versions, c'est parce qu'ils ont constaté des failles de sécurité, pointe Philippe Humeau. Mieux vaut éviter de reporter sans cesse le » rebootage » de sa machine quand elle le demande. »

2. Attention au cloud
Toute nouvelle pratique engendre de nouvelles menaces. C'est le cas du cloud. « N'y stockez pas de données cruciales, exhorte Dominique Riban. Privilégiez des opérateurs français dont vous trouverez la liste sur le site de l'Anssi. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas d'accident, mais au moins, notre structure a analysé leur façon de travailler, les a audité, leur a fait corriger leurs failles. Ce n'est pas le cas, par exemple, avec Google ou Microsoft. »

3.Haro sur le BYOD
Philippe Humeau n'hésite pas également à pointer du doigt ce qu'il appelle le » problème des jeunes générations » : » Elles débarquent dans l'entreprise avec des notions de sécurité et de vie privée assez light. Elles ont encore moins de réflexes que leurs aînées. Lorsqu'un jeune n'hésite pas à dévoiler sa cuite du week-end sur Facebook, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il sache mettre des barrières là où il devrait les mettre. » Souvent associé à la génération Y – mais pas que – , le phénomène BYOD (» bring your own device «) tient du fléau en matière de cybersécurité. La pratique nécessite d'être encadrée.

» Il devient difficile de l'interdire, mieux vaut donc accompagner l'usage « , préconise Philippe Humeau. Mettre en place par exemple un réseau internet privé et un autre public, pour que les collaborateurs s'y connectent avec leur machine. Dominique Riban se montre, lui, beaucoup plus radical : » Même si l'appareil appartient à l'employé, seul l'employeur doit pouvoir administrer la machine, afin que l'utilisateur, ou ses enfants, ne puisse pas télécharger tout et n'importe quoi le week-end ou désactiver l'anti-virus. » Pas sûr que les collaborateurs acceptent…

Procéder ou pas à un test d'intrusion
Pour évaluer la capacité de résistance de son système informatique, on peut évidemment faire effectuer un test d'intrusion. A une petite entreprise, il en coûtera aux alentours de 7000 euros. Une facture qui peut paraître prohibitive. » Evidemment cela ne s'adresse pas à tout petit entrepreneur , se défend Philippe Humeau, dont la société propose de tels tests. Mais si l'on a des secrets de fabrication, la dépense est justifiée. Nos interventions se déroulent encore malheureusement trop souvent en post-mortem, nous faisons peu de prévention. »

* Selon cette récente étude, la cybercriminalité est la 2ème fraude la plus signalée en France. Son évolution inquiète particulièrement les dirigeants qui la classent comme la fraude la plus redoutée dans les 24 mois à venir.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://lentreprise.lexpress.fr/high-tech-innovation/cybercriminalite-les-petites-entreprises-ne-sont-pas-a-l-abri_1518760.html

Comment déjouer les arnaques aux distributeurs automatiques de billets (DAB)

Comment déjouer les arnaques aux distributeurs automatiques de billets (DAB) ?

Déjouer les escroqueries au DAB et adopter les bons gestes pour s'en prémunir, par la brigade des fraudes aux moyens de paiement

Denis JACOPINI :
Parce que nous considérons que notre connaissance des risques et le premier rempart contre les pirates, nos avons souhaité partager avec vous cette vidéo.
N'hésitez pas à nous contacter pour l'organisation de sessions de formations ou de conférences de sensibilisation aux risques informatiques, pour apprendre à vous protéger des pirates, des arnaques et limiter ainsi votre exposition à ces pièges.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

ou suivez nous sur

Réagissez à cet article